

Ses études à Moulins le menèrent en classe préparatoire à Sainte Geneviève au début de la guerre 39/45 où il a croisé pour la première fois Hélié de Saint Marc. Il a réussi le concours de Saint-Cyr en 1942.

Après diverses tentatives infructueuses pour rejoindre l'armée d'Afrique, il a rejoint la résistance dans les maquis de la Drome puis avec l'ORA. À la suite d'une trahison, il est arrêté par la Gestapo lors d'une liaison à Paris le 7/07/1944, déporté au camp de concentration de Buchenwald, où il retrouve son ancien condisciple de « *corniche* » : Hélié de St Marc. Il fut affecté au travail forcé d'un camp satellite au *Kommando* Laura en Bavière. Après avoir rejoint Allach près de Dachau, le *kommando* est délivré par l'avance américaine le 30/04/1945. Il s'en évade grâce à l'aide de marins français dans un total épuisement physique.

Nommé sous-lieutenant rétroactivement au 1/10/1943 puis lieutenant le 25/11/1944, après un passage à l'EMIA en 1946, il est breveté **parachutiste** à Pau en 1947 et choisi la Légion étrangère. En 1956, il participe avec le 1<sup>er</sup> REP à l'expédition de Suez. Promu Chef de bataillon le 31/03/1958. Il prend le commandement par intérim du 1<sup>er</sup> REP après la mort au combat du Colonel Jeanpierre le 5/07/1958. Au cours de cette campagne, il reçoit plus de 5 citations. Il est alors promu commandeur de la Légion d'honneur.

En 09/1959, il prend le commandement du 2<sup>e</sup> bataillon de l'EOA à l'ESMIA de Coëtquidan puis est affecté comme chef d'EM à la 10<sup>e</sup> DP. Par suite d'un désaccord avec le Général Saint-Hillier, il est muté en métropole à l'inspection des troupes aéroportées le 16/04/1961, mutation qui, probablement, lui évitera de participer au putsch d'Alger.

Son amitié avec Hélié de Saint Marc, à la tête du 1<sup>er</sup> REP lors du putsch, l'amena à témoigner en sa faveur devant Tribunal Spécial Militaire, malgré les pressions de l'Armée qui lui proposa une nomination immédiate au grade de Lieutenant-colonel et le commandement du régiment de son choix s'il n'intervenait pas. Cette déposition lui a valu d'être suspecté d'être membre actif de l'OAS. D'où des sanctions et mesures à son encontre : d'abord le Ministère des Armées le mit en congés renouvelés ; ensuite une enquête fut menée sur lui ; par décret du 20/07/63, il est mis en non-activité par retrait d'emploi, mais dans cette position il demeure soumis à l'autorité militaire et aux règles de discipline imposées aux officiers.

Il n'accepta pas les mesures prises à son encontre, qui lui paraissaient un déni de justice et porter atteinte à son honneur. Il introduisit donc une requête en Conseil d'Etat, qui lui donna gain de cause. Il a donc été réintégré dans les cadres de l'Armée mais mis sur une voie de garage jusqu'à ce qu'il fasse valoir ses droits à la retraite le 21/03/1968.

Il a fondé et présidé l'Amicale des légionnaires parachutistes.

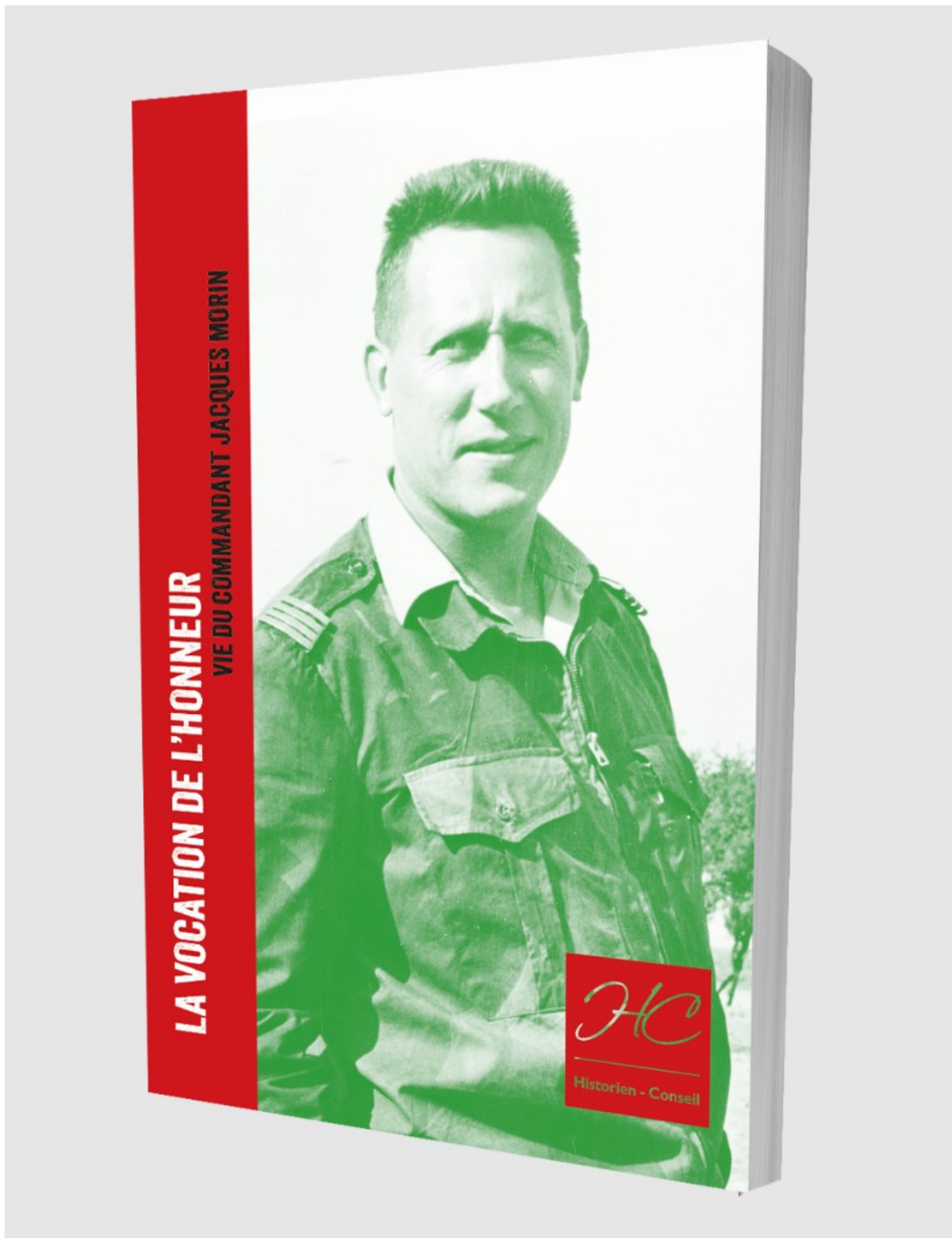
Il a décoré des plus hautes distinctions militaires avec 16 citations.

- **Grand officier de la Légion d'honneur, en date du 30 avril 1983**
- **Croix de guerre 1939-1945 avec palme, 1 citation**
- **Croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs**
- **Croix de la Valeur militaire**

- **Médaille de la Résistance française**
- **Médaille de la Résistance (JO 17 octobre 1945)**
- **Médaille coloniale avec agrafe E.O.**
- **Médaille commémorative de la campagne d'Indochine**
- **Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre  
agrafe Algérie**
- **Médaille commémorative française des opérations du Moyen-Orient**
- **Croix du combattant volontaire de la Résistance**

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)





IN MEMORIAM – Commandant Jacques MORIN, père fondateur des  
unités paras de la Légion (décédé le 18 mai 1995)

Livre sur le commandant Morin (publication 2024).